

[illegible]

Le fronton parvire de l'année que dessus, y a
Jean Charvin Donné, la benediction nuptiale, à Jean fils de
Et Marion Charvin et d'Antoinette, devigne de la
Parrain. Parrain de vallière, d'une part, Et à la Clavion
fille de Jean François Pournier, Et de la Claudine
femme de le pater Parrain d'hauteville, d'autre
part, apres les pairs proclamations faites, sans
qu'il y soit intervenus aucun empeschement
En presence de François Pournier, de Claude
Reville, de cette parrain, Et de Claude
Thomas et de celle de vallière. ainsi fait. R. P. P. P.
Cupla

De. Subsigné Curi. Etienne de la d^e^{me} Paroisse
de Hauterive atteste avoir copié fidèlement le
dit écrit Extraire des Mariages de la d^e^{me} Paroisse,
et que l'on y peut être ajouté comme à l'original.
En foi de quoi j'y signe au d^t Hauterive le. huit
avril mil sept cent quarante deux.